

■ **Fondation Solidarité Médicale Européenne**, à Fribourg, Rue des Pilettes 1, CH-217-3538714-1. Nouvelle fondation régie par les articles 80 et ss du CC. Acte constitutif et statuts du 14.09.2007. But: encourager l'aide humanitaire en faveur des hôpitaux de l'Europe de l'Est et de leurs patients. A cet effet, elle tend notamment à favoriser les échanges internationaux de personnel médical et paramédical, par l'envoi de personnel suisse à l'étranger ou par l'accueil de personnel étranger en Suisse, ainsi qu'à favoriser la venue en Suisse de patients étrangers auxquels un traitement ne peut être proposé à l'étranger. Le conseil de fondation et les fondateurs peuvent proposer une modification du but de la fondation à l'autorité de surveillance, en application des art. 86 ss CC. Conseil de fondation de trois à dix membres. Conseil de fondation: Molletta Camelia, de Roumanie, à Matran, présidente, et Stucki David, de Diemtigen, à Schmitten (FR), vice-président, tous deux avec signature collective à deux; Noverraz-Raev Maria, de Cully, à Villars-sur-Glâne, secrétaire, Egger Bernhard, d'Aarwangen, à Zimmerwald, membre du conseil, et Gautier Emanuel, de Cortébert, à Fribourg, membre du conseil, tous trois avec signature collective à deux avec la présidente ou le vice-président; Kohut Georges, de Pully, à Spiegel bei Bern, membre du conseil, et Stucki Karen, de Diemtigen, à Schmitten (FR), membre du conseil, tous deux sans signature. Réviseur: KPMG SA, à Fribourg.

Journal no 4180 du 28.09.2007
(04138992 / CH-217.3.538.714-1)